



VILLE D'AUBANGE

Annexe 25



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Madame **Laetitia PIERRE** et Monsieur **Roy FELTUS**, [REDACTED]

Le terrain concerné est situé Rue Georges Gillet, 24 à 6790 AUBANGE, et cadastré 1e division, section A n°2527C2.

Le projet consiste en la **régularisation de la pose des palissades et du portail, ainsi que l'installation de volets**, et présente les caractéristiques suivantes :

Motif(s) de l'annonce de Projet :

** Ecart au Guide Communal d'Urbanisme :*

- recours à l'aluminium pour les palissades

** Ecart(s) au Permis d'Urbanisme :*

- pose de palissades en zone de cours et jardins

- pose d'un portail en zone de cour ouverte

- pose de volets solaires en façade avant

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h à l'adresse suivante : Service urbanisme, Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme (téléphone : 063/43.03.10, mail : urbanisme@aubange.be, dont le bureau se trouve Rue Haute n° 22 à 6791 Athus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/08/2026 au 05/09/2026 au Collège communal (référence du dossier 44/26) : la présente annonce de projet sera affichée sur le terrain, par le demandeur, à front de voirie et lisible de celle-ci, **à partir du 15/07/2026** et pendant toute la durée de l'annonce de projet.

► soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus

► par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be

Situation existante et projetée

